

PLEINS FEUX SUR L'INNOVATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Critères de sélection

Pleins feux sur l'innovation en matière de logement encourage et favorisera les demandes qui présentent des solutions innovantes diversifiées – allant des cadres stratégiques aux programmes en passant par les services et les avancées technologiques – et assurant une représentation géographique ou démographique variée.

Veillez noter que nous sommes à la recherche de solutions innovantes (technologies, programmes, pratiques, politiques, services de soutien ou toute combinaison de ces éléments) d'un niveau de maturité égal ou supérieur à 7 :

Volet 1 : Niveau de maturité entre 7 et 8 – Un prototype (dans le cas des technologies) ou un projet pilote (dans le cas des programmes, des politiques, des approches, des stratégies, des services de soutien) presque terminé, opérationnel et prêt pour l'essai dans un environnement réel approprié.

Volet 2 : Niveau de maturité 9 – Une innovation déjà mise en œuvre et testée avec succès dans des conditions réelles, avec un objectif de sensibilisation à la solution démontrée, d'adoption ou de reproduction de celle-ci.

Pleins feux sur l'innovation en matière de logement se concentrera sur des projets d'un niveau de maturité égal ou supérieur à 7 afin de soutenir des initiatives canadiennes dont la mise à l'échelle peut être accélérée, pour avoir une influence sur l'abordabilité du logement dans un avenir rapproché, conformément aux objectifs et stratégies de la Stratégie nationale sur le logement. Néanmoins, si vous souhaitez tout de même présenter une demande sans atteindre ce niveau, votre projet pourrait figurer dans le livret électronique. Veuillez noter que l'équipe d'évaluation des demandes évaluera et confirmera le niveau de maturité de votre projet ou initiative, puis déterminera le volet de programme approprié.

1. **Pertinence par rapport aux domaines, populations ou objectifs prioritaires de la SNL :** Degré de pertinence de la solution innovante proposée en fonction de sa contribution aux domaines, groupes de population ou objectifs prioritaires de la SNL.
2. **Contribution à la stimulation de l'innovation dans les secteurs du logement et de l'urbanisme :** Degré de contribution de la solution innovante proposée à la stimulation de l'innovation dans les secteurs du logement et de l'urbanisme, compte tenu de l'effet perturbateur qu'elle pourrait avoir sur les résultats de ces secteurs et connexes à ceux-ci.
3. **Potentiel en matière de partenariats :**
 - a. **Volet 1 :** Potentiel de la solution innovante proposée de favoriser l'établissement de nouvelles collaborations entre divers partenaires de longue date ou non traditionnels dans les secteurs du logement et de l'urbanisme.
 - b. **Volet 2 :** Degré de réussite dans la création de partenariats ainsi que potentiel d'établissement de longues collaborations entre divers partenaires de longue date ou non traditionnels dans les secteurs du logement et de l'urbanisme de la solution innovante proposée.
4. **Potentiel de mise à l'échelle :** Degré de mise à l'échelle possible de la solution innovante proposée (portée nationale ou intersectorielle).
5. **Retombées potentielles quant à l'abordabilité du logement :**
 - a. **Volet 1 :** Degré de probabilité que la solution innovante proposée présente des retombées quant à l'abordabilité du logement.
 - b. **Volet 2 :** Degré d'importance des retombées observables ou préliminaires de la solution innovante proposée sur l'abordabilité des logements.
6. **Retombées potentielles quant aux résultats en matière de logement :**
 - a. **Volet 1 :** Degré d'importance des retombées économiques, environnementales ou sociales de la solution innovante proposée, en cas de réussite (y compris l'ampleur et la durée de ces retombées).
 - b. **Volet 2 :** Degré d'importance des retombées économiques, environnementales ou sociales observables ou préliminaires de la solution innovante proposée (y compris l'ampleur et la durée de ces retombées).

Programme dirigé par :



En partenariat avec :